

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MARS 2019**

Convoqués par lettre du 13 Mars 2019, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire de Conseil le Mercredi 20 Mars 2019.

Membres absents excusés et représentés :

- Madame Martine DURUT avait donné pouvoir à Monsieur Claude HÉGO ;
- Madame Francine DUPUICH avait donné pouvoir à Madame Marylise FENAIN ;
- Monsieur François-Xavier MASSON avait donné pouvoir à Monsieur Dominique PHILIPPE ;
- Monsieur Freddy TURBELIN avait donné pouvoir à Madame Nathalie PIÉTAIN ;
- 

Membre absent non excusé et non représenté :

- Monsieur Jean-Michel CONVENT est arrivé pendant le point n° 5 « Convention entre la ville de Douai, la ville de Cuincy et les écoles Jean Rostand et Joliot Curie pour la mise à disposition des piscines municipales de Douai pour les écoles primaires de Cuincy ».



Secrétaire de séance : Madame Aurélie DEFRANCE.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

- Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 08 Février 2019 est adopté à l'unanimité ;
- Le Conseil, à l'unanimité, décide la rémunération accessoire des membres du jury qui font passer les examens à l'école municipale de musique « Roger PIÉTIN » comme suit :  $27\,778,76 \text{ €} \times 1/10\,000^{\text{ème}} \times 14 = 38,89 \text{ €}$  moins C.S.G.  $3,51 \text{ €}$  moins R.D.S.  $0,19 \text{ €} = 35,19 \text{ €}$  ;
- À l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la Ville de Douai, pour la mise à disposition des piscines des Glacis et Beausoleil et les directrices des écoles primaires Joliot Curie et Jean Rostand et ce, pour l'année scolaire 2018-2019 ;
- Sauf les abstentions de Monsieur Frédéric DUVAL et Madame Claudine HOUDET, le Conseil valide la nouvelle charte graphique et le nouveau logo ;
- Sauf les abstentions de Monsieur Frédéric DUVAL et Madame Claudine HOUDET, le Conseil approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Douaisis qui concerne le changement de sa dénomination. L'article 2 des statuts a été modifié en ce sens : « La communauté d'agglomération a pour nom « DOUAISIS AGGLO » » ;
- Dans le cadre du programme de réaménagement de la place du Capitaine Dordain, le Conseil, sauf les abstentions de Monsieur Frédéric DUVAL et Madame Claudine HOUDET :
  - constate la désaffectation de la parcelle non cadastrée contiguë à la parcelle AI n° 291 ainsi que des parcelles AI n° 59p, 60p, 61p, 62p, 63p, 64p, 65p, 66p, et d'une bande de trottoir non cadastrée sur la rue Léon Blum, conformément aux 2 zones identifiées dans le dossier d'enquête publique ;

- prononce le déclassement de la parcelle non cadastrée contiguë à la parcelle AI n° 291 ainsi que les parcelles AI n° 59p, 60p,61p,62p, 63p, 64p, 65p, 66p, et une bande de trottoir non cadastrée sur la rue Léon Blum, conformément au plan de déclassement ;
- et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'achat de matériel informatique pour la médiathèque « Louis Aragon » et à signer tout document relatif à ce dossier ;
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la CAF du Nord pour l'obtention d'une subvention pour l'achat de matériel divers pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et à signer les documents s'y rapportant ;
- À l'unanimité, le Conseil adopte l'opération d'aménagement d'une salle de restauration à l'école Jean Rostand et ses modalités de financement, autorise le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) et à signer tout document s'y rapportant ;
- Le Conseil, à l'unanimité, valide l'augmentation du nombre de renouvellements de la carte « JOB » libre circulation aux demandeurs d'emploi proposée par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) à savoir : 5 renouvellements au lieu de 3, soit 6 mois de circulation possible sur le réseau par an ;
- Le Conseil, à l'unanimité, est favorable à la création des postes d'avancement suivants : 1 poste de Technicien Principal de 1ère Classe, 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe, 7 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe et ce, à compter du 1er avril 2019 ; corrélativement, les postes précédemment occupés seront supprimés à cette même date ;
- Sur la base de l'Autorisation de Programme initiale pour la construction de la médiathèque d'un montant de 4 200 000 €, sauf les abstentions de Monsieur Frédéric DUVAL et Madame Claudine HOUDET, le Conseil autorise le Maire à revoir les Crédits de Paiement comme suit :  
 CP : Budget 2017 : 120 000 € (sans changement),  
 Budget 2018 : 2 100 000 € (sans changement),  
 Budget 2019 : 1 680 000 €,  
 Budget 2020 : 300 000 €.
- Le Conseil, sauf l'abstention de Monsieur Frédéric DUVAL, autorise le Maire à budgétiser sur 2 exercices, le montant des travaux pour l'aménagement de la place du Capitaine Dordain, par la création de la présente Autorisation de Programme :  
 AP : 2 130 000 €  
 CP : Budget 2019 : 715 000 €,  
 Budget 2020 : 1 415 000 €.
- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice 2018 sur la présentation de la balance certifiée de Monsieur le Trésorier municipal et décide d'affecter la somme de 292 018,18 € en recettes d'investissement ;
- Le budget Primitif 2019 a été voté par chapitre :  
**Section de fonctionnement/dépenses :**  
**Chapitre 011 – Charges à caractère général :** voté à l'unanimité ;  
**Chapitre 012 – Charges de personnel et assimilés :** voté à l'unanimité ;  
**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :** voté à l'unanimité ;  
**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :** voté à l'unanimité ;  
**Chapitre 66 – Charges financières :** voté à l'unanimité ;  
**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :** voté à l'unanimité ;

**Section de fonctionnement/recettes :****Chapitre 013 - Atténuation de charges :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 70 - Produits des services :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 73 - Impôts et taxes :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 74 - Dotations et subventions :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 77 - Produits exceptionnels :** voté à l'unanimité.**Section d'investissement/dépenses :****Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 23 - Immobilisations en cours :** voté à l'unanimité ;**Section d'investissement/ recettes :****Chapitre 001 - Excédent d'investissement antérieur :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 021 - Virement de la section d'investissement :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisations :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 13 - Subventions d'investissement :** voté à l'unanimité ;**Chapitre 16 - Emprunts en euros :** voté à l'unanimité.**Le budget Primitif 2019 s'équilibre à :**

- 6 401 754,42 € en investissement,

équilibré en dépenses et en recettes,

- 8 384 366 € en fonctionnement,

équilibré en dépenses et en recettes.

- À l'unanimité, les taux d'imposition 2019 sont adoptés comme suit :  
la taxe d'habitation : 12,57 % ; la taxe sur le foncier bâti : 20,64 % et la taxe sur le foncier non bâti : 46,60 %.
- Le tableau des subventions est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil qui sont présidents ou membres du bureau de certaines associations n'ont pas pris part au vote.
- L'état des Décisions Directes concernant des renoncations à l'exercice du droit de préemption pour l'acquisition d'immeubles, contrats, conventions, ventes de concessions de cases au columbarium et d'un terrain dans le cimetière de CUINCY, avenant au marché, un marché et un renouvellement d'adhésion a été présenté au Conseil.
- C.A.D. (DOUAISSIS AGGLO) - Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - Exercice 2017 a été mis à disposition de tous les élus.

Vu par nous, Claude HÉGO, Maire de la Commune de CUINCY, pour être affiché à la porte de la Mairie le 22 Mars 2019, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,